

# COMITE REGIONAL DES RETRAITES DU NOTARIAT DE LA REGION LYONNAISE AUX RETRAITES DES DEPARTEMENTS DE L'AIN DU RHONE ET DE LA LOIRE

Secrétaire

Andrée BOUCHARLAT 7 avenue de Birmingham 69004 LYON

04700007

**2** : 04 78 29 97 94

Déléguée pour le Rhône

Danièle BARNAUD

29 rue Pierre Stoppa

69200 VENISSIEUX

**2**: 04 78 75 68 41

<u>Délégué pour la Loire</u> Emmanuel MARQUEZ

BP 46

42002 SAINT ETIENNE CEDEX 1

**2** : 06 17 25 61 44

Cher(e)s Ami(e)s,

Comme nous l'avons annoncé dans notre circulaire pour le repas annuel du 19 mars, nous vous proposons une escapade de quatre jours à Barcelone et ses environs.

Elle se déroulera du 24 au 27 mai 2020.

Nous vous demandons de nous retourner vos bulletins d'inscription dès réception et avant le 28 février 2020.

Nous espérons que nous serons suffisamment nombreux pour pouvoir le réaliser. Déjà plusieurs d'entre vous ont manifesté le désir de faire le voyage (même sans connaître la destination...)

Nous comptons sur vous pour partir avec nous.

En attendant de vous retrouver, nous vous prions de croire, cher(e)s Ami(e)s, en nos sentiments dévoués.

A. BOUCHARLAT

D.BARNAUD

E.MARQUEZ

# VOYAGE A BARCELONE du 24 au 27 mai 2020

NOTICE DE RENSEIGNEMENTS

Nous vous donnons ci-dessous les modalités de notre déplacement. :

## **DEPART - TRANSPORT:**

Le départ est prévu le dimanche 24 mai 2020 en autocar.

Les Horaires de départ et de retour vous seront communiqués ultérieurement.

# ATTENTION, le rendez-vous est fixé 33 place Bellecour à LYON (2°).

Le car FAURE TOURISME sera en stationnement

Se renseigner sur la destination auprès du Chauffeur, car plusieurs cars de la même compagnie peuvent être en attente de départ.

## PROGRAMME:

<u>DIMANCHE 24 MAI 2020 : LYON/LLORET DE MAR (où nous déjeunerons)/TOSSA DE MAR/LLORET DE MAR</u>

<u>LUNDI 25 MAI 2020 : LLORET DE MAR/BARCELONE (journée avec visite de la Sagrada Familia, basilique dont l'Architecte est Antoni Gaudi)/LLORET DE MAR</u>

MARDI 26 MAI 2020 : LLORET DE MAR/CADAQUES/LLORET DE MAR

MERCREDI 27 MAI 2020 : LLORET DE MAR/LYON

Votre Comité se réserve la possibilité de modifier le déroulement du voyage.

**RETOUR**: Il s'effectuera le mercredi 27 mai 2020 dans les mêmes conditions qu'à l'aller. Terminus :33 Place Bellecour, comme au départ.

## PRIX:

Le prix par personne est fixé sur les bases suivantes :

- 30 personnes : 570 € - 35 personnes : 540 € - 40 personnes : 515 € - 45 personnes : 495 €

Dans la limite des places disponibles, une chambre individuelle pourra être attribuée à celles et ceux qui le souhaiteraient. Le coût devra être réglé, <u>dès l'inscription</u>, <u>soit 110 €.</u>

#### DANS L'ETABLISSEMENT DU PRIX SONT COMPRIS :

- Le coût du voyage (aller-retour par autocar de grand tourisme),
- Le logement en chambre double
- Le séjour en pension complète (compris ¼ de vin + ½ eau à chaque repas + 1 café à midi)
- Les excursions et visites prévues au programme
- Les assurances annulation, assistance et bagages.

# **NE SONT PAS COMPRIS**:

- Tous les suppléments commandés individuellement et les dépenses personnelles
- Le prix des sorties exceptionnelles non prévues au programme et le prix du transport allerretour entre votre domicile et le lieu de rendez-vous

NOTE IMPORTANTE: Le nombre de participants est limité à 48.

## **REGLEMENT:**

Votre inscription sera définitive, sous réserve du règlement de <u>200 € par personne avant le 28 février 2020</u> et de votre engagement à <u>payer en deux fois, soit 200 € le 20 mars 2020 et le solde le 20 avril 2020 au plus tard (solde dont nous vous indiquerons le montant dès que nous aurons connaissance du nombre de participants).</u>

#### **DESISTEMENT:**

Les personnes dont la candidature ne pourra être retenue seront informées aussitôt et leur chèque d'acompte restitué. En cas de désistement parvenant après le 28 février 2020, <u>une somme forfaitaire de **75 € par personne** sera retenue.</u>

En cas d'annulation de 30 à 21 jours avant le départ, 25% du prix du voyage seront retenus. De 20 jours à 8 jours 50%, de 7 jours à 2 jours 75%, moins de 2 jours, 100%.

## **ANNULATION**:

Votre Comité se réserve la faculté d'annuler le voyage en cas d'insuffisance d'inscriptions.

# INSCRIPTIONS:

La liste des inscriptions sera <u>close le 28 février 2020.</u> <u>Mais n'hésitez pas à nous contacter après cette</u> <u>date. Car, en cas de désistement de participants (nous en avons eu plusieurs lors de nos précédents voyages), nous pourrions prendre en compte votre inscription.</u>

## ATTENTION - TRES IMPORTANT

# COMPLETEZ AVEC BEAUCOUP DE SOIN LE BULLETIN D'INSCRIPTION, notamment :

- 1) Votre date de naissance et celle de votre conjoint
- 2) Votre numéro d'immatriculation (pour chaque participant),
- 3) <u>Les coordonnées de la personne à contacter, en cas d'urgence</u>

#### N'OUBLIEZ PAS:

- 1) Vos ordonnances médicales et vos médicaments,
- Vos étiquettes sur vos bagages.
- 3) <u>De vérifier si votre CNI est valable pour ce séjour, sachant que les pays européens n'acceptent</u> pas les cartes si la date de validité est expirée (sinon prévoir un passeport valide).
- 4) Votre carte européenne d'assurance maladie

N'HESITEZ PAS à prendre contact avec nous si vous désirez avoir un programme plus détaillé du voyage (que nous ne pouvons joindre à cette circulaire).

# COMITE REGIONAL DES RETRAITES DU NOTARIAT DE LA REGION LYONNAISE DEPARTEMENTS DE L'AIN DU RHONE ET DE LA LOIRE

# **VOYAGE A BARCELONE DU 24 AU 27 MAI 2020**

BULLETIN D'INSCRIPTION A COMPLETER ET A RETOURNER DES QUE POSSIBLE et AU PLUS TARD LE 28 FEVRIER 2020

Α

Danièle BARNAUD 29 rue Pierre Stoppa 69200 VENISSIEUX

**2**: 04.78.75.68.41

Je soussigné (e): NOM - PRENOM: Adresse: Date de Naissance: I\_\_\_I\_\_I\_\_\_ e.mail : ..... N° Adhérent S.S.:.... IMPORTANT : Nom et téléphone de la personne à contacter, en cas d'urgence : ..... \_\_\_\_\_ Désire prendre part au voyage en groupe à BARCELONE Nombre de personnes à inscrire : ..... Je verse à titre d'acompte, la somme de : 200 € par personne, soit : ..... € Plus 110€ pour chambre individuelle, soit au total : ...... € Je m'engage à régler soit 200 € le 20 MARS 2020 et le solde le 30 AVRIL 2020 au plus tard. Les chèques sont à établir à l'ordre du COMITE DES RETRAITES DU NOTARIAT. A ......Le ...../..... Signature